



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ANCEAUX Christophe, BENOIST Thierry, RENARD Emmanuel, ROTSAERT Olivier, et Mmes DESLIENS Sylvie, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne

Absents excusés : Mme BORTOLOTTI Edwige a donné pouvoir à M. BARAT Vincent

Mme BATIS Anne-Sophie a donné pouvoir à M. DESLIENS Sylvie

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommée secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
Madame DESLIENS Sylvie

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- ✚ Délibération subventions voyages scolaires 2022 /2023
- ✚ Délibération nomination d'un correspondant incendie et secours
- ✚ Délibération passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023
- ✚ Travaux des commissions
- ✚ Questions diverses.

1. Délibération subventions voyages scolaires 2022 /2023

Madame DESLIENS Sylvie donne lecture des différents projets de voyage prévus en fin d'année scolaire 2022 / 2023, ainsi que les coûts s'y rapportant.

- Pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 le projet sera sur le site de Vulcania avec :
 - ✚ Exploration du parc à thème Vulcania (entrées visites guidées et ateliers pédagogiques)
 - ✚ Visite de volcan de Lemptégy, volcan à ciel ouvert
 - ✚ Découverte de la maison de la pierre à Volvic. Outils pédagogiques et ateliers pour une visite ludo-éducative.
 - ✚ Visite de Paléopolis, un parc à thème dédié à la paléontologie et à l'histoire de la vie sur Terre. Une formule interactive et pédagogique pour observer des espèces disparues tels que dinosaures, mammouths et Hommes de la préhistoire.

Le coût total de ce projet étant estimé 9 800€, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 60€ par enfant de Saint-Aubin à 11 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Pour les classes de MS, GS et CP : 3 sorties sont en projet :
 - Visite/atelier au château de la Motte Tilly (180 euros par classe + le transport)
 - Parrot World (11 euros par enfant + transport)
 - Intervention de l' Association Nature du Nogentais (150 euros par classe + transport)

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 10€ par enfant de Saint-Aubin et pour chaque sortie, à 11 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Pour les classes de PS et MS la sortie se fera à Cerneux en Seine-et-Marne, le vendredi 16 juin 2023, à la ferme de Vignory

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 10€ par enfant de Saint-Aubin pour cette sortie, à 11 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Le conseil municipal décide enfin d'attribuer une subvention de 10€ par enfant de Saint-Aubin pour participer au financement du spectacle de Noël ou de tout autre achat lié à cette festivité.

2. Délibération nomination d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique qu'il doit, avant le 1^{er} novembre 2022, désigner un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal. Il souhaiterait que cela se fasse sur la base du volontariat. Il précise que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- ✓ participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- ✓ concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- ✓ concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- ✓ concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informera le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur ANCEAUX Christophe Adjoint au Maire, étant volontaire, le Maire le désigne correspondant incendie et secours. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

3. Délibération passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire explique que la nouvelle norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la comptabilité M14 : budget général. Les budgets annexes des services assainissement collectif continueront d'utiliser la comptabilité M49.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies ;
2. La fongibilité des crédits remplace les dépenses imprévues ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Il explique que ce nouveau plan comptable est applicable dès le 1^{er} janvier 2024 avec possibilité pour les communes volontaire de débiter au 1^{ER} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,
- CONFIRME l'utilisation du plan de comptes abrégé destiné aux communes de moins de 3500 habitants, et le mode de vote par nature, sans présentation fonctionnelle,
- PRECISE que ces dispositions concernent le budget général uniquement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce projet.

4. Travaux des commissions.

a) Urbanisme

✓ Visite technique pour l'installation de la sirène SAIP

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric présente l'origine et l'importance de la future sirène SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations). Ces sirènes remplacent l'ancien réseau RNA (Réseau National d'Alerte) hérité de l'après-guerre qui couvrait le territoire contre les possibles attaques aériennes.

Le SAIP est un ensemble de sirènes qui permet la diffusion d'un signal par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le déploiement du SAIP sur notre Commune consiste à raccorder notre future sirène à celles existantes afin de prévenir la population d'un possible danger.

Il explique que l'église de St Aubin a été retenue pour l'installation de la sirène SAIP car il s'agit d'un point central dans le village, considéré comme étant un point stratégique pour sa situation géographique et sa hauteur.

Il précise qu'en date du 30 septembre 2022 il a supervisé la pré-visite technique avec Monsieur COLLE Geoffrey, Technicien informatique et Mme SCHILDE Françoise, collaboratrice défense et protection civile, tous deux de la préfecture de Troyes.

Il rappelle que notre église n'est pas classée Monument Historique. Idéalement, le souhait serait de placer la sirène à l'intérieur du clocher et l'antenne, derrière l'horloge, au-dessus du porche pour des raisons pratiques et esthétiques. Le parking de l'église pourrait servir de zone de grutage pour la mise en place de cet équipement car il serait difficile de passer par l'escalier intérieur. L'alimentation électrique reste à étudier suivant les besoins en puissance.

La société Eiffage Energie Systèmes sera déléguée pour réaliser ses travaux par la préfecture de l'Aube.

✓ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric, donne lecture du Plan Communal de Sauvegarde de Saint Aubin et explique que celui-ci n'est plus à jour. Il précise également qu'une nouvelle maquette a été mise en place par les services de la préfecture. Monsieur ANCEAUX Christophe, nouvellement nommé correspondant incendie et secours et Monsieur DESCHATRETTE Frédéric s'engagent à le réactualiser rapidement. Les épisodes de pluies exceptionnelles survenus en juin sur la commune sont la preuve que sa mise à jour est devenue nécessaire en cas de catastrophes naturelles.

b) Actions sociales

✓ Octobre rose

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric rappelle que la commune a mis un point d'honneur à soutenir une nouvelle fois la lutte contre le cancer du sein. Pour ce faire des guirlandes led roses ont été installées par les employés communaux sur la façade de la Mairie et l'intérieur décoré aux couleurs de l'évènement.

Il précise que le samedi 8 octobre 2022 une soixantaine de cyclistes amateurs ont bravé la météo capricieuse à l'occasion de première édition de Cycl'Aube rose organisée par l'ENBL (l'Echappé Nogent Braquet Libre). Quatre parcours étaient proposés : deux pour les VTT, deux pour la route. La Mairie de St Aubin et les pompiers d'Avant lès Marcilly ont proposé un ravitaillement lors du passage des participants.

c) Education et jeunesse

✓ Mise en place des gestes de 1^{ers} secours pour le CM1 CM2.

Mme DESLIENS Sylvie explique qu'une délégation de sapeurs-pompiers se Troyes est venue à l'école de St Aubin afin d'informer les élèves de CM1 et CM2 de la classe de Mme BRIQUET Carine sur la prévention des risques et les gestes élémentaires de secours. Cette animation s'est déclinée en plusieurs ateliers. Un Diplôme de petit expert en sécurité a été remis aux jeunes participants pour la joie et la fierté de tous.

✓ Conseil d'école

Mme DESLIENS Sylvie explique que le premier Conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023 a eu lieu le 10 octobre 2022. Différents points ont été évoqués. Parmi les sujets ont été donnés les Résultats des élections avec présentation des parents délégués élus, les effectifs de l'année ... La réunion s'est très bien passée.

✓ Matériel PPMS

Monsieur DESCHATRETTE Frédéric explique que le matériel PPMS a été commandé et réceptionné en mairie cette semaine. Il est composé d'un système sonore et/ou lumineux avec télécommande pour moins de 200€ par classe. Le branchement électrique de ce système devrait être réalisé rapidement après étude des emplacements retenus. Pour compléter le système PPMS, des talkies walkies ont également été achetés pour chaque classe, la cantine et la garderie afin de communiquer durant les exercices et ainsi s'affranchir des possibles coupures électriques et/ou de réseaux téléphoniques. Les rechargements des appareils seront assurés par la Commune à chaque période de congés.

Séance levée à 21h30

Le Maire



Le secrétaire

